

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2020**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Golay Martine et M. Levrier Bernard, Adjoints

M. Blanc Jérémy, délégué communal

Mmes Budun Sevda, Clot Mariana, De Jesus Catherine, Delachat Elodie, Fol Christine,
Fournier Céline, Hugon Denise, Rossas Amandine,
MM. Brunet Julien, Deseure Jean, Felix-Fiardet Bastien, Gigi Dominique, Girod Claude,
Martinod Guillaume, Visconti Régis.

Etaient absents excusés :

Mme Quinio Marie-Madeleine (a donné une procuration à M. Levrier Bernard)
Mme Rey Novoa Dolores (a donné une procuration à Mme Blanc Dominique)
M. Pons Alexandre

1. Election du secrétaire de séance : Denise Hugon est élue secrétaire de séance

**2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2020.
Le compte rendu est approuvé en l'état à l'unanimité.**

1. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2020 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2020 du budget principal, s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : - 37 684 €
- Recettes : - 37 684 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 52 520 €
- Recettes : 52 520 €

APPROUVEE A L'UNANIMITE étant précisé que Mme Delachat Elodie n'a pas participé au vote.

ANNEXE DELIBERATION n° 2020.12.50 - DECISION MODIFICATIVE N°2

opération /chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2020	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 490 278.00	-37 684.00	-37 684.00	
011	60612	énergie - électricité	45 000.00	5 000.00		reliquat 6550€/10740€ engagés (6340 €) + 4400 € estimés : TJ stade CSE 4000€ CLSH 400€
011	60622	carburant	15 000.00	-4 000.00		reliquat 9435€/1911€ engagés
011	60623	Alimentation	400.00	-170.00		reliquat 287€/10 € engagés
011	60624	produits de traitement	300.00	170.00		déficit 162 €
011	60632	fournitures de petit équipement	15 000.00	7 000.00		déficit 2954 € + 2276 € engagés
011	60633	fournitures de voirie	13 000.00	-8 000.00		reliquat 9691 €/600 € engagés & estimés
011	60636	vêtements de travail	6 700.00	-500.00		reliquat 807 €
011	6064	fournitures administratives	3 500.00	-1 000.00		reliquat 1812€/200€ engagés & estimés
011	6068	autres matières et fournitures	5 100.00	-1 300.00		reliquat 2864€/1150 € engagés arbres Brandou/Branlant
011	611	Contrat de prestations de service	100 000.00	-30 000.00		reliquat 50 780€/16000€ engagés et estimés dont BRIDON cantine (14 300€) marchés CAPG à voir (1650€) : RGPD ? SOPRECO ?
011	6135	locations mobilières	26 000.00	-7 500.00		reliquat 10182€/2500 € engagés (télétravail, batterie kangoo, tél dir tech)
011	614	charges locatives	4 000.00	-600.00		reliquat 941€/256€ engagés
011	61521	entretien de terrain	9 700.00	-8 000.00		reliquat 8849€ entretien terrain foot non effectué
011	615221	entretien et réparation bâtiments	35 500.00	-20 000.00		reliquat 25 286€/718€ engagés école & MDA
011	615228	entretien et réparation autres bâtiments	1 000.00	500.00		reliquat 151€/472€ engagés auberge
011	615231	entretien et réparation voiries	81 000.00	6 000.00		déficit 3618€ + 420 € élagage engagés
011	61524	entretien bois et forêts	16 000.00	10 000.00		déficit 8352€ Débardage poutouille + frais bois façonnés
011	61551	entretien matériel roulant	25 000.00	3 000.00		déficit 1935€ + 369 € engagés
011	61558	autres biens mobiliers	5 400.00	-1 000.00		reliquat 2461€/725 € engagés portail MDA
011	6161	assurance multirisques	19 000.00	-18 500.00		transfert au 6168
011	6168	autres primes d'assurances	0.00	18 000.00		payé 17 807€
011	6184	Versement à des organismes de formation	2 000.00	-1 000.00		engagé 888€ CACES
011	6226	honoraires	4 000.00	500.00		reliquat 3339/3848 € engagés géomètre division cadastrale F2483 Branlant & digitalisation plans cimetièrre (transfert de l'opération 63)
011	6227	frais d'actes et de contentieux	11 000.00	-7 000.00		reliquat 7372€
011	6231	annonces et insertion	3 000.00	-3 000.00		reliquat 3000€ annonce grpt commandes sud gessien voirie différé
011	6232	fêtes et cérémonies	11 500.00	-9 500.00		reliquat 9 802€ (14 juillet)
011	6237	publications	5 500.00	-2 500.00		reliquat 2755€ bulletin municipal
011	6256	Frais de mission	1 500.00	-1 000.00		reliquat 1368 €
011	6257	réceptions	3 200.00	-500.00		reliquat 616€
011	6261	frais affranchissements	2 600.00	-400.00		reliquat 916€/450 engagé estimé
011	6281	concours divers	1 000.00	100.00		déficit 95 €
011	6282	frais de gardiennage	2 025.00	-300.00		reliquat 337€
011	6283	frais de nettoyage des locaux	13 500.00	8 000.00		déficit 6099€ + engagé 1845 € NGM
011	6284	redevances pour services rendus	5 500.00	1 400.00		reliquat 2186€/3200€ estimé redevance incitative 2Stre2020
012	6336	cotisation au CDG 1,10% et CNFPT 0,9%	8 500.00	-300.00		annulation des cotisations du CNFPT sur les deux derniers mois de l'année
012	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations 0,30%	1 200.00	60.00		réajustement de cotisations
012	6411	personnel titulaire : salaires, URSSAF part salariale 7,30%, CSG 9,70 %, caisses de retraite CNRACL 10,83%, IRCANTEC 2,80%, ERAFT 5% mutuelle complémentaire santé + prévoyance toutes options + impôts à la source	440 000.00	-3 500.00		mise en disponibilité de Corentin HENZER, remplacement à partir de janvier. Prévision des avancements et augmentations diverses trop importantes.

opération / chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2020	Dépenses	Recettes	observations
012	6413	personnel non titulaire : salaire, caisse IRCANTEC 2,80%, + URSSAF part salariale 7,30% et CSG 9,70 % + impôts à la source	60 000.00	5 500.00		Augmentation du nombre de contrats au restaurant scolaire. Passage de Mme Rose-Noëlle MOISSONNIER à temps complet depuis septembre. Augmentation des heures hebdomadaires de Mme Aysel TASYUREK. Remplacement de Mme Céhya ARQUEY en congé maternité.
012	6451	cotisations patronales à l'URSSAF 34,90% agents IRCANTEC et 15,53 % agents CNRACL,	88 000.00	1 500.00		Régularisation des cotisations en rapport avec l'augmentation des rémunérations.
012	6453	cotisations aux caisses de retraite	84 000.00	4 900.00		Régularisation des cotisations en rapport avec l'augmentation des rémunérations.
012	6454	cotisations aux ASSEDIC 4,05%	3 200.00	-500.00		Réajustement des cotisations trop prévu
012	6478	autres charges sociales	2 600.00	60.00		Réajustement des cotisations
014	739223	fds péréquation ressources	50 000.00	-10 000.00		FPIC 2020 notif 9.10.20 : 39700€/50000€, pour mémoire FPIC base 2019 : 41 413 €
022	022	dépenses imprévues	10 000.00	-10 000.00		pour équilibre DM
65	651	redevances pour concessions brevets	3 200.00	200.00		reliquat 1641€/engagé 1806€
65	6531	indemnités + URSSAF CSG/CRDS + Cotisations salariales IRCANTEC 2,80%	48 000.00	-2 376.00		erreur d'affectation des cotisations à l'URSSAF des indemnités de la délégation Préfectorale
65	6533	cotisations patronales retraite IRCANTEC 4,20%	2 000.00	-160.00		Réajustement des cotisations
65	6534	cotisations de sécurité sociale	0.00	2 376.00		erreur d'affectation des cotisations à l'URSSAF des indemnités de la délégation Préfectorale
67	678	autres charges exceptionnelles	0.00	500.00		divers remboursements cantine COVID
013	6459	Remboursements charges de SS et prévoyance	0.00		170.00	encaissé 171 €
70	7022	coupes de bois	55 000.00		-40 000.00	encaissé 14 585 € à réduire ou non ?
70	70321	Droits de stationnement	2 550.00		980.00	encaissé 987€
70	70388	autres redevances et recettes diverses	0.00		30.00	encaissé 36€
70	7066	redevances à caractère social	19 200.00		3 000.00	portages repas octobre novembre
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires	130 000.00		-53 600.00	diminution recettes et dépenses (article 611) restaurant scolaire cause fermeture école + baisse fréquentation Covid)
70	70876	Remboursements de frais le GFP de rattachement	6 000.00		1 880.00	encaissé 1887€
70	7088	autres produits d'activités annexes	10.00		60.00	encaissé 60 €
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00		3 810.00	encaissé 3810 €
73	73211	attribution de compensation	68 261.00		-3 000.00	dotation masques CAPG habitants PERON (2998x1€)
73	73212	dotation de solidarité communautaire	14 807.00		-14 807.00	annulation versement Dotation solidarité communautaire 2020 pacte fiscal CAPG(6€/hbt): réaffectation déficit budgétaire bs 2020€ (-14 807€)
	73224	fds dptal des Droits Mutation Titre Onéreux cnes - 5000 habts	0.00		65 478.00	notifiée le 22,07,2020 : 65 478 € transfert du 7381
73	7343	Taxe sur les pylônes électriques	38 000.00		2 640.00	notifiée le 30,6,2020 : 40 640 €
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pub	30 000.00		-30 000.00	taxes additionnelles droits mutation transférées au 73224
74	7411	Dotation forfaitaire	93 000.00		-2 545.00	DGF 2020 : 90 455 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	120 000.00		8 630.00	DSR 2020 : 128 630 €
74	74718	Participations - autres	200.00		1 500.00	concours achat dotations masques encaissé 1522€
74	74832	Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	0.00		6 460.00	notification du 22.07.20 : 6 469 €
74	74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	5 000.00		310.00	notification du 2.10.2020 : 5 310 €/5 000 €
74	74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	18 000.00		4 520.00	notification du 2.10.2020 : 22 527 €/18 000 €
75	752	Revenus des immeubles	55 300.00		-2 900.00	
77	7711	dédits et pénalités perçus	15 000.00		10 700.00	encaissé 8713 + ind. contentieux Delattre jug TA 25,08,20 (2000€) _ pénalités travaux 2 lots extension école TR4 op 67 à revoir à liquidation (20 350 €?)
77	7788	Produits exceptionnels	3 900.00		-1 000.00	
023	023	virement à la section d'investissement	522 425.00	40 156.00		

opération /chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2020	Dépenses	Recettes	observations
opération	article	intitulés	Prévisions BP 2020	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1 970 170.71	52 520.00	52 520.00	
021	021	virement de la section de fonctionnement	522 425.00		40 156.00	
ONI	10222	FCTVA	420 000.00		27 000.00	fctva 2020 confirmé préf le 27.11.20 : 447 300 € travaux Gralet Poutouille éligibles
ONI 10	10226	taxe d'aménagement	229 999.71		-95 000.00	encaissé 103 949 €/229 999 € _ en cours 5 296 € _ à annuler 2e acpte karting (-86 135) + dégrèvement extérieur intermarché (- 8473€) ?
ONI	13241	subventions d'investissement communes FGP	0.00		20 071.00	mesure 7.61 PDR 2014-2020 gralet/poutouille trav post PGI alpages gralet/poutouille aide CAPG 10.50%/150 k€ (15768.40€)arrêté attributif Région du 19.12.2019 dép. réalisées 141 631.32 € HTsoit subv.ramenée à 14 871 € & mesure 7.61 PDR 2014-2020 gralet/poutouille trav 2020 post PGI alpages gralet/poutouille aide CAPG 10.50%/50 k€ (5250€) transféré du 1385
ONI 13	1348	participations pour voiries et réseaux	19 661.00		-11 400.00	participation bénéficiaire PC 28817B0017 extension électrique lieudit la Tuilière Greny voir article dépense 21534
ONI	1385	groupements de collectivités	20 071.00		-20 071.00	mesure 7.61 PDR 2014-2020 gralet/poutouille phases 1 & 2 tranfert au 13241
ONI16	165	dépôts et cautionnement	0.00		460.00	
ONI	2033	frais insertion	0.00	1 000.00	864.00	remboursement part FARGES Grpt Cde AAPC du 10.01.20 aménag voie verte sur voie ferrée PERON-FARGES - transféré de l'opération 106
ONI	2111	terrains nus	0.00	8 000.00		préemption DIA C 530 "Pré Carré" 5887 m2 (6000 €) frais notaire ?
ONI 21	2135	installations, agencements, aménagement constructions	0.00	9 100.00		reprise électricité étage mairie pr bureau Directeur technique PROLECTEC (3066 € TTC) remplacement clim bureau adjoints estimé 6000€?
ONI 21	2152	installations de voirie	9 085.00	-3 000.00		reliquat 7 703 €/4200 € engagés bornes électriques & panneau pont SNCF _ à voir 2021 : barrière pivotante CSE SIGNALS (1127€)
ONI 21	21534	réseau d'électrification	11 400.00	-11 400.00		annulation participation bénéficiaire PC 28817B0017 extension électrique lieudit la Tuilière Greny voir article recette 1348 _ à revoir avec SIEA y compris Karting & prog immo AST Four à Chaux
ONI 21	21568	autre matériel outillage incendie et défense	24 490.00	18 700.00		déficit 9108€ + à engager rplc extincteurs DESAUTEL (2020€) et rplc PI Creux Etang RAMPA (7500€)?
ONI 21	2184	meublier	3 791.00	2 000.00		reliquat 25 €/1867€ engagés mobilier mairie
ONI 21	2188	autres immobilisations corporelles	10 721.00	-8 000.00		reliquat 9 107 € jeux/593 € à engager Lave-vaisselle voirie PROLIANS 343 € + vitrine biblio MANUTAN 250 € _ non retenu : GENERASON sono portable 1836 €
ONI 23	2315	installations techniques	93 775.00	-13 000.00		reliquat 49219€ /35 118 € à engager : EIFFAGE Creux de l'Etang (26742€) TST rplc conduite fonte obstruée fontaine charronnet pr raccord nv réseau Crêt (8376€ TTC)
041	2031	frais d'études	0.00		42 104.00	intégration frais d'études en travaux (2017 : 0 €, 2018 op 43 : = 9840€, 2019 op 43: 1800€, 2019 op 106 : 8024,40 € 2020 op 106: 22440 € estim MOE BP 2020 À revoir au lanc. Travaux
041	2033	frais d'insertion	0.00		2 000.00	intégration frais d'annonces en travaux 2020 op 106 : 2000 € ? Prévision BP 2020 À revoir au lanc. Travaux
041	2315	installations techniques	0.00	44 104.00		intégration frais d'études et annonces 2018 à 2020 voie verte issues des op 43 (sécurisation) et 106 (voie verte)
op 43 sécurisation	2031	frais d'études	2 160.00	-2 160.00		annulation reliquat provision 2160 € frais divers géomètres
op 63 cimetière	2315	installations techniques	3 000.00	-3 000.00		digitalisation plans cimetière transférée au 6226
op.67 ext. École	2183	matériel de bureau et informatique	950.00	-950.00		bureau gestionnaire restaurant scolaire Natalia transféré au 2184
op.67 ext. École	2184	meublier	0.00	2 400.00		déficit 1174€ + à engager étagères ss sol école PROLIANS (1160€)
op.67 ext. École	2188	autres immobilisations corporelles	560.00	210.00		déficit 209€ cylindres
op.67 ext. École	13251	Subvention d'investissement GFP de rattachement	102 200.00		-102 200.00	participation AST GROUPE : 12.46% de 584 003.81 € HT (coût 1 classe) = 72 766.87 € HT & 3.16% de 931 449.10 € (coût du réfectoire) = 29 433.79 €. (versement 102 200.66 €) transféré au 1348 op 67

<i>opération /chapitre</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2020</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
op.67 ext. École	1348	autres subventions	0.00		102 200.00	transfert du 13251
op 105 sécurisation Four à Chaux	13251	Subvention d'investissement GFP de rattachement	101 102.00		-101 102.00	participation AST GROUPE : 90% d'aménagement carrefour & sécurisation yc acquisitions foncières 112 336€ HT = 101 102.40 € HT transfert au 1348 op 105
op 105 sécurisation Four à Chaux	1348	autres subventions	0.00		101 102.00	transfert du 13251
op 106 voie verte	2033	frais insertion	864.00		-864.00	transfert au 2033 ONI
op 106 voie verte	2315	installations techniques	393 916.00	8 516.00		pour équilibre DM n°2
op 106 voie verte	1323	subvention Département	0.00		47 200.00	notification Département Commission permanente du 9.03.20 : accordé 47 200 €

NB :

op.67 ext. École	2313	constructions	reliquat 217 592 €/142 311 € reste à payer marchés avec révision estimée (82 0000 €) + MOE (23 000€) à engager enrobés voie de contournement école EIFFAGE (37 311€) à ajuster à la liquidation de l'opération.			
---------------------	------	---------------	--	--	--	--

3.2. LOCATIONS DES COMMERCES COMMUNAUX ANNULATION LOYER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la pandémie liée au COVID-19, certains commerces de Péron, titulaires de baux commerciaux, de baux à usage professionnels ou de conventions de location avec la commune, ont été contraints de fermer ou de ne travailler que partiellement depuis le 15 mars 2020.

Monsieur le Maire indique que dès le mois d'avril, conformément à l'ordonnance n° 306 du 25 mars 2020, et notamment son article 11 qui prévoit un dispositif de report des créances dont le recouvrement incombe aux comptables publics, nous avons proposé une suspension totale du paiement des loyers aux locataires totalement fermés :

- Natur'aile, Mme Maryline CUZIN, cabinet d'esthétique
- Look's 2000, salon de coiffure
- Mme Belinda RANDOT, psychologue
- Mme Emmanuelle PORTHA, ostéopathe
- No Mind, discothèque

et nous avons proposé une suspension du paiement de la moitié du loyer aux locataires en activité réduite : l'Auberge de la Fruitière et à la Boulangerie Carrillat.

Monsieur le Maire propose, aujourd'hui, au vu de la situation, d'annuler totalement ou partiellement le montant des loyers dus à la commune pour les périodes de fermeture.

Monsieur le Maire précise que cette proposition porte sur les commerces suivants :

- annulation totale des loyers des mois d'avril, mai et novembre pour Look's 2000, Natur'Aile, restés totalement fermés pendant ces périodes.
- Maintien des loyers de Mmes Randot et Portha, compte tenu du fait qu'elles ont pu conserver une partie de leur activité.
- annulation totale du loyer de la licence IV depuis le mois d'avril 2020 et jusqu'à la réouverture des discothèques concernant le No Mind
- annulation de la moitié du loyer pour les mois d'avril et mai pour la Boulangerie Carrillat, qui a pu conserver une partie de son activité
- annulation de la moitié du loyer pour les mois d'avril, mai, novembre et décembre et en 2021 jusqu'à la réouverture des bars, restaurants concernant l'Auberge de la Fruitière.

Le cas échéant, il conviendra d'annuler ou de réduire les titres émis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE d'annuler totalement ou partiellement les loyers communaux des commerces impactés par la pandémie du COVID-19.

- annulation totale des loyers des mois d'avril, mai et novembre pour Look's 2000 et Natur'Aile.
- Maintien des loyers de Mmes Randot et Portha
- annulation totale du loyer de la licence IV depuis le mois d'avril 2020 et jusqu'à la réouverture des discothèques concernant le No Mind
- annulation de la moitié du loyer pour les mois d'avril et mai pour la Boulangerie Carrillat
- annulation de la moitié du loyer pour les mois d'avril, mai, novembre et décembre et en 2021 jusqu'à la réouverture des bars, restaurants concernant l'Auberge de la Fruitière.

ACCEPTTE d'annuler ou de réduire les titres émis.

DIT que ces annulations de recettes sont prévues dans la décision modificative n° 2.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique que selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste des candidats désignés afin qu'il puisse choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de renouveler les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de proposer à la direction des services fiscaux, pour siéger à la CCID, les contribuables ci-après : Président : Monsieur Christian ARMAND.

Commissaires titulaires :

1. BLANC Jérémy
2. COLLET Maxime
3. FERROLLET Bernard
4. GIGI Dominique
5. LEANDRE Jean-Paul
6. MONTTON Gérard
7. LEVRIER Bernard
8. BLANC Dominique

Commissaires suppléants :

1. BENNATO Sylvestre
2. BLANC Régis
3. DEFINOD Claude
4. DESEURE Jean
5. GIROD Claude
6. HUGON Denise
7. THOMAS Yves
8. BLANC François

Parmi ces seize (16) propositions, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux retiendra

- Huit (8) commissaires titulaires
- Huit (8) commissaires suppléants pour la composition de la commission.
-

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE AUTORISATION CREATION D'UN GOYA ET D'UNE PISTE D'ALPAGE DU GRALET

Monsieur le Maire rappelle quelques décisions prises antérieurement, dans le cadre du projet d'amélioration pastorale sur nos alpages du Gralet et de la Poutouille.

- ✓ Délibération du 9 juin 2016 fixant le principe de réalisation d'un plan de gestion intégrée de ces deux alpages, afin de maintenir le milieu ouvert, grâce à la reprise d'une activité agricole et au retour de bétail.

- ✓ Délibération du 6 novembre 2018, faisant suite au rendu de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture, attribuant la location des alpages pour 5 ans renouvelables au Gaec du Frêne et au Gaec du Mont de l'Ange.
- ✓ Délibérations du 2 avril 2019 donnant pouvoir au maire pour signer les conventions pluriannuelles d'exploitation ou de pâturage avec les candidats sélectionnés.
- ✓ Délibération du 18 juin 2019 attribuant les marchés de travaux et de fournitures pour les réalisations programmées à l'été 2019
- ✓ Délibération du 23 juin 2020 acceptant la proposition technique et financière de la SEMA pour un accompagnement technique et administratif lors de la réalisation des travaux prévus à l'été 2020 : réalisation d'un goya.
- ✓ Délibération du 23 juin 2020 approuvant le plan de financement de la deuxième phase de travaux et autorisant le maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à candidature pour « la mise en valeur des espaces pastoraux », relative à la mesure 7.61 du programme de Développement Rural Rhône Alpes 2014-2020.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Monsieur Daniel TRICOT, Président de la délégation spéciale, a sollicité, au titre de la réglementation de la réserve naturelle, une autorisation pour la création d'un goya et d'une piste sur l'alpage du Gralet, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Monsieur le Maire indique que le comité consultatif, réuni le 08 octobre 2020, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire indique que ces travaux étant susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la réserve naturelle, il est nécessaire de recueillir, en application de l'article R.332-24 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Municipal, ainsi que l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et de la Commissions Départementale de la Nature, des Paysages, et des Sites de l'Ain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet de demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura pour la création d'un goya et d'une piste sur l'alpage du Gralet.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour remercier tous les nombreux bénévoles qui ont travaillé pour permettre aux utilisateurs du refuge, Péronnais ou randonneurs, de se chauffer.

3.5. CAF CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE PAYS DE GEX AGGLO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en octobre 2018. Ce contrat était le nouveau dispositif de la CAF de l'Ain permettant d'accompagner les collectivités dans le financement d'actions liées à l'enfance et à la jeunesse.

Monsieur le Maire indique que ce contrat est signé par la majorité des communes affiliées à la Communauté d'Agglomérations du Pays de Gex. Le contrat avait pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse, en l'occurrence pour le Centre de Loisirs « La Fontaine Enchantée » et la Halte-Garderie « La Roulinotte ».

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention, la convention territoriale globale (CTG), remplaçant les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la Caf et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la Caf en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, etc...

Monsieur le Maire précise que cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la Caf et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention globale territoriale en collaboration avec Pays de Gex Agglo et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2021 à 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL Vu la convention, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale en collaboration avec Pays de Gex Agglo et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2021 à 2024.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. FAMILLES RURALES AVENANT N° 3 CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 décembre 2014 et la délibération du 07 mars 2018 concernant le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association enfance et jeunesse Familles Rurales, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2020, suite à la réunion avec Monsieur David MOREIRA, Directeur de l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse, un courrier a été adressé pour une demande de résiliation du contrat. Cette demande a été acceptée. Toutefois, Familles Rurales a proposé un avenant au contrat avec une échéance à la fin de l'année scolaire, soit à la mi-août 2021.

Monsieur le Maire précise que ce nouvel avenant à la convention de partenariat a toujours pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure, à destination des enfants scolarisés sur la commune et leurs familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avenant n° 3, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du projet d'avenant à la convention de partenariat présenté par l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

FIXE la durée de l'avenant n° 3 à la convention à huit mois et 15 jours. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2021 et elle prendra fin le 15 août 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'avenant à la convention actuelle.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.7. RECENSEMENT DE LA POPULATION DESIGNATION DU COORDONATEUR

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, l'INSEE ayant décidé de reporter le recensement en janvier 2021 au vu de la crise sanitaire actuelle.

3.8. RECENSEMENT DE LA POPULATION FIXATION DU NOMBRE D'AGENTS RECENSEURS

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, l'INSEE ayant décidé de reporter le recensement en janvier 2021 au vu de la crise sanitaire actuelle.

3.9. RYTHMES SCOLAIRES DEROGATION SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire précise que ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou la semaine.

Monsieur le Maire précise que le Conseil d'Ecole du mardi 17 novembre 2020 a donné un avis favorable au maintien de la semaine de quatre jours concernant l'année scolaire 2021-2022.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au maintien de la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2021.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.10. OFFICE NATIONAL DES FORETS – COUPES DE BOIS INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bernard BONNICI de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé Réalisable <small>m³</small>	Surface à parcourir	Année prévue doc. Gestion	Proposition ONF	Justification ONF Si modification	Mode de commercialisation					
							Année décision <small>municipale</small>	Vente avec mise en concurrence <small>(sur pied)</small>	Vente avec mise en concurrence <small>(unité de mesure)</small>	Contrat Bois	Autre vente gré à gré	Délivrance
18	IRR	274	11,9	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
19	IRR	198	10,6	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
20	IRR	183	11,1	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
21	IRR	100	11,4	2020	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
22	IRR	154	12,8	2020	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
24	IRR	107	8,9	2020	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
55	IRR	313	11,3	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				
56	IRR	318	10,7	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				

Type de de coupe = IRR irrégulière et AS sanitaire

Monsieur le Maire précise qu'il faudra choisir ultérieurement le mode de délivrance des bois d'affouages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.11. OFFICE NATIONAL DES FORETS – COUPES DE BOIS : AFFOUAGE

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour dans l'attente de précisions de l'ONF.

3.12. ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL COMPENSATION REMUNERATIONS SIGNATURE DU CONTRAT AVEC GRAS SAVOYE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Monsieur le Maire précise que par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire indique que cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au contrat d'assurance collective présenté par Gras Savoye parce qu'il présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, et qu'il propose une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans, ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Monsieur le Maire précise que le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021. Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SÀVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.

DIT que les sommes en dépenses et recettes seront inscrites au budget communal les années 2021 et suivantes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

1. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – CANTINE - COLLEGE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Point sur le service minimum mis en place lors de la journée de grève du 10 novembre 2020.

- le service a été assuré par les membres du Centre de Loisirs

- 16 enfants ont fréquenté l'école

4.1.2.1. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17/11/2020.

Le Directeur travaille à 75 %. Il n'y pas de remplacement de professeurs des écoles en cas d'absence pour maladie.

Les élèves ont de plus en plus de difficultés en classe, dû en partie au 1^{er} confinement.

Mise en œuvre des protocoles sanitaires qui ne sont pas évident à faire respecter (lavage des mains, port du masque).

Modification du règlement intérieur : interdiction d'effectuer des échanges de cartes dans les différents lieux de l'école.

Demandes par rapport à l'extension de l'école : escalier entre l'ancienne école et la maternelle, grillager le jardin actuel, goudronnage de la route de détournement, mise en place d'un panneau d'affichage du côté de la nouvelle école et sécurisation de la voie verte à l'école.

4.1.2. COLLEGE

4.1.2.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 05/11/2020.

Les points débattus lors de ce CA ne concernaient que la vie du collège.

4.1.2.2. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 01/12/2020.

Budget 2021: Présentation de la répartition, fonctionnement, investissement et autres...

Conclusion: budget approuvé à l'unanimité. Budget prévisionnel 2021 équilibré au montant total de 227'583.77 €. Budget approuvé.

Bourses nationales: On observe une très net augmentation des bourses +41.7%, du fait d'une meilleure communication et accompagnement des dossiers.

Restauration: Le conseil départemental se charge de l'appel d'offre en septembre 2021.

Commission d'appel d'offre EPLE : cette commission sera mise en place au prochain CA en février 2021.

Convention de coopération en LUI-MÊME et le collègue : Il est proposé d'établir une convention de coopération entre les 2 établissements pour une jeune fille en situation de phobie scolaire, afin de maintenir un lien. Proposition approuvée

Marché financier, contrats : Il est proposé de mettre en place une délégation afin de permettre à Mme Bonzon de passer des accords par contrats, toujours dans la limite des crédits inscrit au budget. Délégation approuvée.

Contrat APAV Approuvé

Convention de prêt de matériel informatique : Dans le cadre de la pandémie de COVID 19, collègue c'est doté de 10 ordinateurs portables pour les élèves ne possédant pas de matériel informatique chez eux, cela uniquement en cas de confinement. Il sera mis en place une convention de prêt en la famille et le collègue.

Convention approuvée.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Compte-rendu de la réunion du 09.11/2020 avec le SIEA et la société Axione pour les travaux de fibre optique sur la commune.

Il faut encore implanter 3 boîtiers NRO car ces derniers ne peuvent plus avoir qu'une contenance de 350 raccordements.

En parallèle le SIEA doit nous transmettre une liste d'administrés qui n'ont pas retourner les conventions pour l'implantation de poteaux sur leur propriété que le syndicat leur propose, et qui de ce fait bloque l'accès à la fibre pour les personnes situées après ces poteaux, le but aidant d'aider le syndicat à résoudre ces problèmes.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion 20/11/2020 avec URBALAB Rue du Mail.

Quelques modifications ont été demandées comme l'aménagement du carrefour rue du Mail et route de Lyon dans le même esprit que ce qui s'est fait à Saint Jean de Gonville, de prendre en compte le petit tronçon entre le carrefour et le cimetière et de trouver l'emplacement d'une 2^{ème} chicane afin de ralentir la vitesse dans la rue du Mail.

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 27 novembre 2020 : 998 710,18 €.

4.3.2. Réalisation du budget investissement du mois de novembre

Tiers	Objet	Réalisé
FAMY ET CIE	CP06 DGD SIT10/20+rév.prix(2560.71 HT) +TVA SS TRAIT EIFFAGE&VERDET LOT01 VRD Extension école	69 832.05
VERDET André Paysagiste	CP06 DGD SIT 10/20 SS TRAIT VERDET Béton Désactivé LOT01 VRD extension école	20 900.00
EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne	CP06 DGD SIT 10/20 SS TRAIT EIFFAGE enrobés LOT01 VRD extension école	14 769.20
		105 501.25

4.4. NOUVELLE ECOLE

4.4.1. Point sur les travaux et le budget.

Deux entreprises n'ont toujours pas terminé les travaux et ont été mises en demeure de le faire sous peine de fortes pénalités conformément au cahier des charges.

Du fait du manque de Décompte Global Définitif des 2 entreprises le bilan du chantier n'est pas terminé mais le montant final sera moins élevé que lors de la signature des marchés.

Une information complète sur ces prix sera donnée lors d'une la parution d'un prochain journal communal.

4.5. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

4.5.1. Compte-rendu de la réunion du 04/11/2020.

Les zones plantées sont envahies par la presle. Il faudra certainement refaire tous ces « carrés »
Les entre-tombes ne donnent pas satisfaction et une réflexion est menée pour décider de la meilleure façon de les reprendre.

4.6. ALPAGES

4.6.1. Information sur l'obtention d'une subvention par le Département pour la création d'un goya.

Le montant de la subvention est de 14 423 €, à comparer aux 50 000 € prévus pour les travaux.

4.7. PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

4.7.1. Fonctionnement communal

4.7.1.1. Point sur la mise en place du télétravail pour le personnel de la mairie.

Toutes les secrétaires ont été équipées pour pouvoir télétravailler conformément aux préconisations des divers protocoles en cours.

4.8. CONTENTIEUX

4.8.1. Présentation du dossier « Fresneau ».

M. le Maire fait l'historique de ce contentieux et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à donner :

- 9 conseillers municipaux ont votés pour informer, par le biais des avocats de chaque partie, que le paiement de l'astreinte continue tant que l'abri-voiture n'est pas démonté.

- 13 conseillers municipaux ont votés pour proposer, par le biais des avocats de chaque partie, de ne pas demander le paiement des astreintes fixées par le tribunal depuis le 10 avril 2019 jusqu'à nos jours dans la mesure où l'abri-voiture incriminé est déposé au plus tard fin février 2021. En cas de refus de cette proposition le versement des astreintes sera toujours exigé comme cela a déjà été le cas pour la période du 5 avril 2018 au 9 avril 2019.

C'est donc la 2^{ème} proposition qui fera l'objet d'une relance auprès de l'avocat de M. Fresneau.

4.8.2. Présentation du dossier « Balland ».

M. le Maire fait l'historique de ce contentieux et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à donner.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, refusent de proposer à la CAPG de faire classer le terrain en zone constructible. De ce fait la procédure engagée depuis 2015 continue.

4.9. CCAS

4.9.1. Compte-rendu de la réunion de mise en place du 23//11/2020.

Mise en place de la commission. Présentation et rôle du CCAS.

4.9.2. Présentation du courrier envoyé aux habitants de Péron. Suite au confinement un courrier a été envoyé aux personnes de plus de 65 ans en leur proposant des services à personne.

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du 18/11/2020.

5.1.1.1. Décisions favorables

Permis de construire

- PC20B0006, Immobilière Européenne des Mousquetaires représentée par LEBLANC Pierre, construction d'une micro-crèche à Péron, arrêté favorable le 20 novembre

5.1.1.2. Décisions défavorables

Déclaration de travaux

- DP20B0050, VALLEE Sylvie à Logras, Régularisation des travaux suite à une DAACT, arrêté défavorable le 10 Novembre.
- DP20B0053, NILSSON Paul à Péron, construction murs de soutènement et pose d'une clôture en grillage, arrêté défavorable le 10 Novembre.

5.1.2. Présentation de la proposition de Villes et Villages pour l'achat des terrains communaux dans la zone du Grand Pré.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire a signé un compromis de vente avec la société « Villes et Villages » pour les terrains communaux du Grand Pré pour un montant de 591 000 €.

5.2. COMMUNICATION

Facebook : lien avec Valérie, publication à deux : Valérie continue les posts de la mairie et Guillaume reprend les autres.

Site internet : Nouveau site pour 2021 avec des facilités de publication pour le secrétariat. Budget 1500 euros

Adresse commission de communication : adresse perso Jeremy. Adresse à créer pour la commission. Le groupe digital en discute le 25.

Créer un document collaboratif pour la structure du petit péronnais (Martine)

Faire une image de présentation style Andy Warhol (Dominique)

Proposer un projet de forme petit Péronnais (Régis)

Prendre contact avec Dominique Blanc pour faire le lien sur les publications des associations (Régis) Organiser une séance avec les présidents des associations ?

Présenter un document sur autorisation des droits d'images à faire signer par les associations (Martine)

Correspondant communication

- Urbanisme : Jeremy Blanc
- Santé et handicap : Amandine Rossas
- Environnement : Céline Fournier
- Voirie : Dominique Gigi
- Bâtiments communaux : Catherine De Jesus
- Relations scolaires : Dominique Blanc
- Forêt : Guillaume Martinod
- CCAS : Bastien Felix-Fiardet
- Association - sport : Céline Fournier et Amandine Rossas

5.4. ENVIRONNEMENT

Tous ont une sensibilité importante sur l'environnement et l'éducation. Avis favorable pour être attentif à des budgets réalisables.

1^{er} sentier près de l'étang à remettre en état : refaire la signalétique.

Besoin de faire un inventaire avec les lieux à découvrir sur la commune de Peron

Jardins familiaux versus jardins coopératifs. Gestion indépendante pour les 1^{er} alors que gestion associative pour les seconds. Identification et visite du terrain. Eau, récupération eau de pluie, cabanon, outillage, division de la parcelle, cahier des charges ou règlement, appel à candidature : projet pilote avec quelques personnes.

Le document est transmis pour position la prochaine fois.

Sou des écoles et SIDEFAGE : partenariat pour récupérer de l'argent en ramassant des déchets. Lien avec nettoyage de printemps. Précisions à apporter par Céline

Projet la nuit est belle : 21 mai 2021 extinction des lampes publiques la nuit. Inscription avant le 1^{er} décembre.

Document envoyé et position à la prochaine réunion.

5.5. SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE

Renommer la commission Santé et Handicap, la Solidarité faisant partie de la commission CCAS.

Les personnes âgées confinées sont à risques concernant l'isolement social et des éventuelles difficultés en lien avec la santé mentale. Mise en place de téléphone individuel, par les conseillers communaux de la commission, pour les personnes âgées de plus de 70 ans pour recueillir leur besoin individuel et garder un contact humain. Un courrier a été envoyé du CCAS pour la distribution des colis de Noël. Lors de la distribution de ceux-ci, une attention particulière, dans ce contexte de confinement, sera portée sur le lien social. Une demande de partenariat auprès de l'Association Péron Solidaire est faite par Dolorès pour répondre à des besoins de courses et déplacement. La liste de l'envoi du CCAS sera utilisée pour piloter ce projet.

La commune de Péron est force de projet en lien avec le handicap : ULIS, IME, école pour enfant handicapés, internat. Bastien a une expertise très pointue et un réseau très intéressant pour créer des partenariats. Sensibiliser les écoliers et étudiants ne pourra se faire qu'en collaboration étroite avec les instituteurs.

Les organismes de santé répondent aux besoins des personnes malades. Le maintien de la santé passe par des messages préventifs auprès de la population. Une série de conférence pourrait être une première réponse pour 2021.

Les personnes accompagnants une personne malade ou âgée sont des proches aidants. Cette identité et ses difficultés demandent à être connue de la population. Un projet à long terme qui, de plus, a du sens avec les parents des enfants en situation d'handicap.

5.6. DIGITAL

Point avec la société MBI : Ordinateurs portables en configuration pour le télétravail des employés.

Serveur OVH hébergeur messagerie actuel important en Europe, possibilité de 60 tunnels (VPN) sur le serveur pour les connexions à distance.

Les adjoints ont la possibilité de se connecter sur le serveur à distance.

Accompagnement des employés : besoin en formation?

Proposition d'organiser une rencontre avec MBI et le groupe digital.

Guillaume prépare un email afin de définir nos attentes à leur égard.

Rôle de Luc, faire partie du groupe digital ? Martine organise une réunion avec Christian afin d'en discuter.

Choix du logiciel réunion à distance : teams avec une licence 365 pour tous les conseillers municipaux ? Dans un premier temps les responsables des commissions. Possibilité de créer des groupes et mettre les fichiers dans teams et lien de partage sur SharePoint. A rediscuter

Calendrier des séances commissions. le contrat actuel ne le permet pas. A voir offre.

Faire mettre en stand-by l'offre reçue de MBI.

Proposition de créer un calendrier partage. À rediscuter.

Adresse@mairieperon pour chaque conseiller municipal

Pour les commissions ayant besoin d'une adresse mail, Martine prend le point en réunion Maire-Adjoint

Pour les conseillers, prendre le point lors d'un prochain CM.

Accompagnement des personnes : formation. À rediscuter

Prise de compte rendu succinct : proposition de logiciel. À rediscuter

Projets transversal en lien avec les commissions : brainstorming

Prochaines étapes du groupe digital : Définir notre rôle, notre champs d'action et nos responsabilités

Faire un état des lieux et un inventaire

Lister les attentes et les besoins de la mairie, du personnel, des commissions ; Prioriser et budgétiser

Définir un plan d'action (Road Map)

Divers

Facebook Mairie de Péron : Discussion M. le Maire et Martine + Mail de Valérie

Guillaume propose de venir rencontrer directement Valérie mardi lors de la visite afin d'en discuter.

Proposition d'utiliser une adresse de type "communication@mairieperon.fr" comme adresse liée au compte et d'avoir plusieurs administrateurs : Martine, Guillaume, Valérie, et...

Possibilité d'avoir à disposition des logiciels à des prix intéressant au niveau de la CAPG.

Jeremy transmet les coordonnées de la personne à Martine qui prendra contact

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CAPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19/11/2020.

Les points du Conseil Communautaire n'ont pas entraîné de remarques particulières.

6.1.2. Point sur les réunions des commissions communautaires

- Finances : du 18/11/2020

Il est rappelé les grands principes de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et les modalités de calcul des attributions de compensation. Dès le 1er janvier 2017, le Conseil Communautaire a fait le choix de passer au régime de la FPU perçu par chaque commune en 2016, déduction faite des charges transférées à la Communauté d'agglomération (tourisme, zones d'activités économiques...). La commission locale des charges transférées (CLECT) a pour mission de proposer au Conseil les modalités de calcul des charges transférées. C'est ainsi que celle-ci délibère chaque année sur le montant des attributions de compensation à verser aux communes. Les attributions de compensation recalculées 2020 pour un montant à verser aux 27 communes de l'Agglomération s'élèvent à 8 247 650 euros dont 65 263 euros pour notre Commune. Mr le Maire précise que l'attribution de compensation 2020 provisoire s'élève à 68 261 euros, très proche de la compensation recalculée. Pour information, Mme la présidente de la commission rappelle qu'il faudra envisager dès 2021 la baisse des produits de la FPU, revue dans le cadre d'une réflexion générale intégrant la question des compétences dont celle du développement économique du territoire. Le 2e point examiné concerne l'examen du projet de décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal. Il s'agit de virements internes de crédits en section d'investissement qui ne modifient pas l'équilibre du budget. Les questions diverses concernent les informations sur les 2 projets d'infrastructures transports en commun (Porte de France et tram de Ferney-Voltaire).

- Economie Tourisme Culture Innovation (ETCI) : du 24/11/2020

Développement économique

Présentation de la ZAC Ferney-Voltaire Genève Innovation par M. Bouvard

Extension du Carrefour Market de Divonne-les-Bains

Présentation du bilan annuel de l'atelier de chantier d'insertion de l'EIJAA (Entreprise d'insertion des jeunes adultes de l'Ain)

Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

Tourisme : Présentation de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex, activités, projets, missions, par M. Baczkowski

Innovation : La présentation concernant la Géothermie profonde dans le Pays de Gex sera reprise dans la commission Environnement de la CAPG.

- Aménagement : du 16/11/2020

Urbanisme: Discussion sur plusieurs PUP en places à Divonne-Les-Bains, Collonges, Echenevex et Cessy.

Présentation des demandes de modification du PLUiH (zones UGm1 et Nc) et rappel de la méthodologie de modification du PLUiH. Présentation d'une étude de circulation sur Crozet.

Habitat : Présentation de l'évolution du service public du conseil en rénovation énergétique des logements dans le pays de Gex. Présentation d'un projet d'Habitat coopératif à Ferney-Voltaire. Discussions sur les logements sociaux et rappel du service mis en place pour loger les agents de la fonction publique d'Etat.

- Déplacement : du 17/11/2020

- Cadre de vie : du 30/11/2020

La 1^{ère} réunion a fait l'objet d'une présentation du service GVD.

Un point important a porté sur l'augmentation des tarifs pour les collectes en porte à porte (bacs) et de proximité (containers). La commission s'est prononcée pour une augmentation différenciée entre les 2 collectes correspondant au coût réel de chacune. La collecte en porte à porte devrait augmenter de 7%, celle de proximité de la moitié moins.

6.1.3. Présentation du rapport annuel 2019 du service GVD

6.2. REGIE DES EAUX GESSIENNES

6.2.1. Compte-rendu de la réunion du 6/11/2020.

La Régie des Eaux Gessienne va réaliser en 2021 des travaux pour raccorder Challex en eau potable sur le captage de Pougny. La nouvelle conduite vient de Farges et passe par la route de Lyon pour descendre route de Pougny et passer par Baraty et les Bois de Ban. Cette réalisation permettra de soulager le puit de Greny qui, d'année en année, est en baisse continue.

6.2.2. Présentation des rapports annuels 2019 pour l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement individuel.

6.3. ECOPONT

6.3.1. Compte-rendu de la réunion du 18/11/2020 avec le Conseil Départemental.

Afin de rendre complètement fonctionnel l'écopont le Conseil Départemental souhaite couper la voie de halage devant l'ouvrage et accéder aux parcelles par 2 chemins ruraux existants, sans bouclage. Monsieur le Maire a demandé l'avis de la Chambre d'Agriculture avant de mettre ce projet à l'enquête publique dans le cadre de la révision du tableau de la voirie communale.

6.3.2. Relevé des passages du mois de novembre.

6.4. Parc Naturel Régional du Haut-Jura

6.4.1. Présentation du rapport annuel 2019.

6.4. SIDEFAGE

6.4.1. Présentation du rapport annuel 2019.

7. COURRIERS

7.1.1. de Mme Pelloux Ginette suite à une demande de la mairie de retirer une bâche occultante sur une clôture.

8. DIVERS

8.1. Prochain conseil municipal le 12 janvier 2021 à 18h00.

8.2. Mariana Clot demande la modification du passage piéton, au pied de la descente, entre le gymnase et la MDA impraticable pour les personnes en fauteuil roulant.

Fin de la réunion 22h45